



Rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération de la motion de Raphaël Onrubia «Un geste concret pour les familles d'enfants en âge de scolarité obligatoire ».

Au Conseil Communal
de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames le Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission composée de

Mesdames Anne Lachat Baechler
 Isabelle Wenger

Messieurs Josée Espinosa
 David Langelaan
 Raphaël Onrubia
 Serge Overney
 Philippe Sauvain, président-rapporteur

s'est réunie le 21 novembre dans la salle 3 de la maison de commune, en présence de :
- M. Olivier Waelchli, municipal de la jeunesse, de la famille et des sports
- M. Bernard Schär, chef de service de la jeunesse, de la famille et des sports
Les membres de la commission remercient les prénommés pour leur présence et leur disponibilité, et pour les réponses qu'ils ont apportées aux questions des commissaires.

Introduction

Le motionnaire a ouvert la séance en nous parlant des «Chèques familles» introduit à Martigny dès 2007. Dans le canton de Vaud, la ville de Sainte-Croix offre également un soutien aux familles. Les chèques offerts sont une forme de «ristourne» à la population en compensation à l'introduction de la taxe au sac. Il nous dit préférer le système de Martigny, car il y a une volonté d'intégration des jeunes dans la vie civile. Il reste convaincu que c'est au travers des sociétés locales que les jeunes forgent leur participation et leur engagement dans un groupe, une société ou une commune. Conscient que l'on peut reprocher à cette motion de servir de système d'arrosoir en disant que bien des familles n'ont pas besoin de faire usage de ces bons, il en appelle à la responsabilité et à l'éthique de chacun pour faire usage ou non de ces chèques en fonctions de ses ressources personnelles. Concernant les commerçants

affiliés à cette action, il émet le vœu d'en contacter hors de notre ville, à Vevey par exemple, afin d'augmenter l'offre.

Discussion avec les représentants de la Municipalité

M. Waelchli nous informe que la commune s'investit déjà de manière importante en soutenant les familles modestes. Ce soutien touche environ 10% des enfants de notre commune. La palette de l'offre est large et couvre les soins dentaires, les traitements orthodontiques. Pour les enfants, dont les parents sont bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI), une aide prévoit la prise en charge de la cotisation à un club sportif, à un cours de musique, de danse ou une autre activité sportive ou culturelle à concurrence d'un montant annuel maximum de Fr. 250 par enfant. L'aide communale prend également en charge des frais liés à des activités parascolaires et à des camps de vacances. Il existe aussi des allocations de Noël de Fr. 250 par famille avec enfant(s).

La commune offre aussi un soutien à la petite enfance, via Pro Juventute. En lien avec l'accueil à midi au réfectoire, la commune couvre tout déficit jusqu'à Fr. 150'000.

A la demande de la commission, M.Waelchli indique que l'engagement financier de la commune s'élève, pour toutes les actions citées, à environ Fr.220'000

Délibérations de la commission

La parole est donnée à chaque commissaire en faisant un tour de table. Globalement, le principe de fond de soutenir les familles modestes est acquis par une forte majorité de la commission. L'effet «arrosage» de la motion ressort aussi fortement d'où un souhait de la commission de cibler les ayants-droits. Le soutien reste orienté dans le sens des sportives et culturelles. L'aide à l'économie communale reste aléatoire. Il faudrait pouvoir élargir l'offre en intégrant d'autres commerçants en lien avec les domaines d'application de la motion (scolaire, sport et culture). Concrètement, il faudrait contacter des commerçants de Vevey comme Altmann Sport, les papeteries Amiguet Martin et de L'Etoile. Le soutien aux petits commerces ne doit pas être négligé.

Pour deux commissaires, ce soutien de Fr. 200'000 ferait augmenter le déficit communale. Pour certains, la somme que verse la commune est suffisante. Pour d'autres, ce n'est pas une somme inconsidérée. La majeure partie de la «classe moyenne» n'est pas touchée par l'aide actuelle. Le rôle de socialisation et d'intégration de la jeunesse est également relevé.

Conclusion

Considérant l'ensemble des points précités, c'est à la majorité des membres de la commission (six contre un), que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu la motion de Raphaël Onrubia «Un geste concret pour les familles d'enfants en âge de scolarité obligatoire»,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération de ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. De prendre en considération la motion de Monsieur Raphaël Onrubia «Un geste concret pour les familles d'enfants en âge de scolarité obligatoire» et de la renvoyer à la Municipalité.

La Tour-de-Peilz, le 24 novembre 2012

Le président-rapporteur
Philippe Sauvain

Motion « Un geste concret pour les familles d'enfants en âge de scolarité obligatoire »

Depuis la rentrée scolaire de 2007, la Ville de Martigny (Commune à majorité PLR et PDC) a lancé le « chèque famille » ou « action rentrée scolaire » ailleurs. Ce système novateur, copié depuis par d'autre communes (Sion et Muraz-Collombey, la Commune de Vernier si est également intéressée, mais toutefois, sans encore l'appliquer), offre sous sa forme actuelle à Martigny : 200.- CHF par an à chaque enfant en âge de scolarité obligatoire (de 4 à 16 ans). Cette action touche quelques 1850 jeunes à Martigny, et c'est environ 1182 enfants qui seraient concernés pour La Tour-de-Peilz.

De quoi s'agit-il ?

Les chèques familles sont composés de quatre coupons d'une valeur de 50.- CHF chacun, et répartis de la façon suivante :

- 2 chèques « matériel scolaire » à faire valoir sur tout achat de matériel scolaire ou d'équipement pour les activités sportives à l'école auprès des commerces de la Ville partenaires de l'action.
- 2 chèques « Sport et culture » à faire valoir pour le paiement des cotisations à des clubs /sociétés / associations ou institutions sportives ou culturelles formatrices.

Ne sont remboursés par la commune, que les chèques dont les ayant droit les ont fait valoir auprès des commerces ou des clubs et associations figurant sur la liste des partenaires de la commune. La valeur des chèques non utilisés est versée à un fonds qui sert à la mise sur pied de manifestations culturelles ou sportives dans la ville.

Est-ce que ces chèques répondent à un réel besoin ?

Selon le bilan après 5 ans d'utilisation à Martigny, oui, cette action répond clairement à un besoin car il favorise le développement et l'intégration culturelle et sportive des jeunes. L'utilisation des chèques se répartit comme suit :

95 % des chèques pour le matériel, et 65% de ceux destinés au sport et la culture sont utilisés chaque année.

Dans notre commune, cette action serait enfin un geste concret et ostensible pour les familles, et elle aurait de plus, le mérite de placer La Tour-de-Peilz comme précurseur en terres vaudoises d'un soutien réel aux familles, toutes les familles, les monoparentales, les traditionnelles et les recomposées.

Si notre corps délibérant accepte de transmettre cette motion à une commission pour l'étude de sa prise en compte et renvoi à la Municipalité, c'est volontiers que je remettrai des compléments d'informations aux futurs commissaires.

Par avance, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de l'attention que vous aurez portés à ma motion.